



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nomination d'un sous-préfet

Question écrite n° 4811

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la nomination d'un sous-préfet à Neufchâteau, sous-préfecture des Vosges. Le sous-préfet de Neufchâteau a quitté ses fonctions au mois d'octobre 2022 et n'a pas été remplacé à mi-janvier 2023. Neufchâteau est une sous-préfecture particulièrement étendue, située à une heure de la préfecture. L'étendue du territoire justifie la présence d'un interlocuteur tant pour la mise en œuvre des actions de l'État que pour une participation au développement local ou pour trouver avec les élus et les partenaires locaux des solutions adaptées à chaque situation. Il lui demande en conséquences quelles sont ses intentions sur la nomination d'un sous-préfet dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

Dans un contexte de consolidation des moyens du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, porté par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur promulguée le 24 janvier 2023, le Gouvernement a souhaité mettre ces moyens au service du renforcement de la présence de l'Etat dans les territoires conduisant à l'ouverture de 6 nouvelles sous-préfectures. Ainsi, la continuité de la présence de l'Etat dans le département des Vosges s'inscrit dans cette démarche, et la sous-préfecture de Neufchâteau a vocation à y contribuer durablement. Pour ce faire, Monsieur Thomas Kupisz a été nommé sous-préfet de Neufchâteau par décret du Président de la République en date du 9 avril 2023, et prendra ses fonctions dans les semaines à venir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4811

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 569

Réponse publiée au JO le : [2 mai 2023](#), page 4030